

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00003

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 2 avril 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une occupation au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés de 161,47 m² (1 738 pi²), soit une différence de 34,19 m² (368 pi²) à l'occupation au sol maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés autorisée.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur, à l'article 6.2.7, l'occupation maximale au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés des terrains ayant une superficie supérieure à 4 000 m² (43 055,64 pi²) et inférieure à 15 000 m² (161 458,66 pi²) est de 3%, soit de 127,31 m² (1 370 pi²) pour la propriété visée.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 108 du cadastre du Québec, sise au 22 rue des Sentiers, dans la zone RV-6.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 avril 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 mars 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix